

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 12 SEPTEMBRE 2019

Convocations adressées le 05 septembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués votants : 13

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Michel GILLOT ; Christian GATARD ; Gérard SERRER ; Martine BELNOUE ; Yves MASSOT ; Claude CHESNEAU ; Michel PADONOU ; Wilfried SCHWARTZ ; Bernard PLAT ; Patrick DELETANG.

Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND ; Christine BEUZELIN ; Jacques JOSELON ; Brigitte PINEAU ; Bernard LORIDO ; Laurent RAYMOND ; Cédric DE OLIVEIRA ; Patrick CHALON ; Sébastien MARAIS ; Marie-France BEAUFILS.

Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Michel GILLOT pour Philippe BRIAND ; Gérard SERRER pour Brigitte PINEAU ; Michel PADONOU pour Alain BENARD ; Patrick DELETANG pour Patrick CHALON.

Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Frédéric AUGIS de Sébastien MARAIS

Yves MASSOT de Christophe BOUCHET

Secrétaire de séance : Claude CHESNEAU

C 19/09/08 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE BUREAU D'ETUDES SUSTAINABLE MOBILITIES S.A.S - PROJET VVE « VERS UNE VILLE ECOMOBILE »



Monsieur Frédéric AUGIS, Président, présente le rapport suivant :

Le bureau d'études Sustainable Mobilities porte le projet « Vers Une Ville Ecomobile » (VVE) qui bénéficie du soutien de l'ADEME.

VVE est un projet d'outil internet à destination des collectivités pour leur permettre d'évoluer vers l'écomobilité, sous une forme attrayante d'auto-diagnostic avec évaluation de leurs points forts et de ceux à travailler, et intégrant la diffusion de bons exemples et de notions réglementaires.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, un partenariat est proposé à trois collectivités dont le Syndicat des Mobilités de Touraine.

La convention a pour objet de définir ce partenariat qui permettra au Syndicat de participer à la définition du cahier des charges du projet VVE permettant ainsi de mieux cibler les besoins des collectivités et de rendre l'outil plus opérationnel. Le partenariat ne prévoit aucune participation financière de la part du Syndicat et permettra à ce dernier de participer à l'essai de la version test de l'outil.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec le bureau Sustainable Mobilities relative au projet VVE (Vers une Ville Ecomobile) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer a convention de partenariat relative à la au projet VVE (Vers une Ville Ecomobile) et à signer tout document afférent à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Le Comité adopte à l'unanimité

**Pour extrait conforme et
certification du caractère exécutoire,**



Le Président,

Frédéric AUGIS